



DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS

PRESENTATION DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS (SIGMAP)

Direction Générale des Marchés Publics

CONTEXTE

- Volume important de la dépense publique (plus d'un millier de lignes à marchés par an) ;
- Recherche d'une gestion fiable des marchés publics par les technologies de l'information et de la communication en vue de la résolution des problèmes de gestion de marchés publics ;
- Déconcentration et décentralisation à partir de 2005 de la gestion des opérations d'attribution des marchés publics au profit des ordonnateurs délégués des ministères, les Collectivités territoriales et des instances dirigeantes des SODE.

OBJECTIFS

SIGMAP permet de :

- coordonner les liaisons fonctionnelles entre les acteurs du système pour la gestion des opérations de marchés publics ;
- centraliser, traiter et diffuser toute information sur les marchés publics ;
- suivre la mise en œuvre des procédures par la traçabilité des opérations à n'importe quelle étape de leur déroulement ,
- suivre l'exécution des prestations ;
- suivre et évaluer les performances du système.

BASE CONCEPTUELLE

Mis en exploitation en 2006, le SIGMAP est un outil de gestion électronique des marchés publics qui permet :

- la programmation ;
- le contrôle ;
- le suivi des marchés en tenant compte des types de marchés et de leurs spécificités depuis la mise à disposition des budgets jusqu'à leur clôture définitive.

ACTEURS DU SYSTEME

La DGBF

Élabore et met en place le budget de l'État dont les lignes à marché constituent le point d'entrée du système.

La DGMP au niveau Central

- Anime le système des marchés publics dans son ensemble ;
- Recueille, centralise et diffuse l'information relative aux marchés à tous les acteurs du système ;
- Évalue les performances du système (délais, coût, résultats) ;
- Assure le contrôle de régularité des opérations.

Les représentations régionales de la DGMP

Animent le système des marchés publics en région et rendent compte à la structure de contrôle des marchés publics en centrale. Elles sont en relation avec les partenaires institutionnels régionaux.

Les autorités contractantes

Initient les procédures des marchés publics. Ce sont:

- les administrations centrales ;
- les EPN ;
- les projets ;
- les collectivités décentralisées ;
- les institutions de l'État ;
- les sociétés d'État.

Les Maîtres d'œuvre

Assistent les autorités contractantes dans les procédures de passation des marchés publics et le suivi de l'exécution.

Les Cellule de Passation des Marchés Publics

C'est le niveau de coordination des autorités contractantes. Elles gèrent de façon autonome certains aspects des procédures de marchés.

Le Ministre chargé des marchés publics

- Assure la tutelle du système des marchés publics ;
- Exerce la fonction d'approbation ;
- Exerce la fonction d'autorisation des procédures dérogatoires.

Le Ministre de tutelle de l'AC

- Assure la tutelle de l'autorité contractante ;
- Exerce la fonction d'approbation.

Les entreprises

Elles sont d'abord candidates, ensuite soumissionnaires, puis attributaires et enfin titulaires des marchés.

L'Administration fiscale et l'organisme de prévoyance sociale

Informent sur les entreprises (régularité fiscale, attestation de mise à jour sociale)

L'organe de Régulation

Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

Les organes de Contrôle

- Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) ;
- Inspection Générale d'Etat (IGE) ;
- Cour des comptes.

GESTION OPERATIONNELLE

Les modules qui composent le SIGMAP sont conformes aux étapes de la procédure qui sont:

- la définition des besoins et la planification des opérations des marchés ;
- la publication du programme prévisionnel annuel de passation des marchés ;
- la préparation des dossiers de commande;
- la gestion du processus d'attribution des marchés ;
- la préparation du dossier d'approbation ;
- la notification du marché approuvé au titulaire ;
- le suivi de l'exécution du marché.



DGMP
Direction Générale des Marchés Publics